

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE
MAIRIE D'AVALLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 juillet 2020 à 19 H 30

L'an deux mil vingt, le trois juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Marché Couvert sous la présidence de Monsieur Gérard GUYARD, doyen d'âge du conseil municipal, puis de Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Jamilah HABSAOUI, Vincent CLÉMENT, Léa COIGNOT, Camille BOERIO, Agnès JOREAU, Gérard DELORME, Sandrine CHAUVEAU, Nicolas COCHEFERT, Isabelle HOUÉ HUBERDEAU, Bernard DESCHAMPS, Sophie MANIGAULT-TERRE, Tony CHEVAUX, Nathalie ROMANOWSKI, Gérard GUYARD, Nicole JEDYNSKI, Alain GUITTET, Aurélie FARCY, Éric JODELET, Françoise LAURENT, Alain COMMARET, Isabelle MARIANI, Christian PERDU, Sonia PATOURET, Emmanuel ZEHNDER, Myriam GILLET-ACCART, Jérôme HUCHARD, Leyla DERVISCEMALOGLU et Fanny BOUVIER.

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

Convocation du 29 juin 2020 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Gérard GUYARD, doyen d'âge de l'assemblée, ayant rappelé les résultats du scrutin du 28 juin 2020, procède à l'installation des conseillers municipaux nouvellement élus.

ELECTION DU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur Gérard GUYARD, le conseil municipal procède à l'élection du maire. Au vu des résultats (Fanny BOUVIER 1 voix et Jean-Yves CAULLET 23 voix), Monsieur Jean-Yves CAULLET, candidat, ayant recueilli au premier tour la majorité absolue, est proclamé « Maire d'Avallon ».

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 7 le nombre des adjoints au maire d'Avallon.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal procède à l'élection des adjoints. La seule liste conduite par Madame Jamilah HABSAOUI ayant obtenu au premier tour 23 voix, soit la majorité absolue, est élue. Sont donc proclamés :

Mme HABSAOUI Jamilah	1 ^{er} adjoint au maire
M. CLEMENT Vincent	2 ^{ème} adjoint au maire
Mme COIGNOT Léa	3 ^{ème} adjoint au maire
M. GUYARD Gérard	4 ^{ème} adjoint au maire
Mme JOREAU Agnès	5 ^{ème} adjoint au maire
M. GUITTET Alain	6 ^{ème} adjoint au maire
Mme FARCY Aurélie	7 ^{ème} adjoint au maire

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la lecture de la « charte de l'élue local », document remis en sus du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans un objectif de stabilité de la pression fiscale, de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2020, à savoir la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et de les reconduire comme suit :

Nature	Taux
Taxe d'habitation	22,64 % <i>(taux gelé suite à la réforme fiscale)</i>
Taxe foncière sur le bâti	21,02 %
Taxe foncière sur le non bâti	57,63 %

La séance est levée à 20 h 45.

Pour plus de détails, le registre des délibérations peut être consulté
à la Direction Générale des Services et au service des Finances de la Mairie.